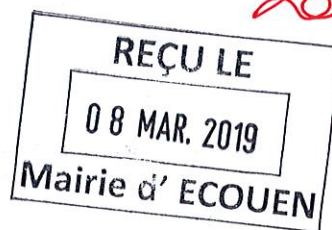




PREFET DU VAL-D'OISE



DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt  
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de  
Préservation des Espaces Naturels  
Agricoles et Forestiers

Séance du 25 janvier 2019

Affaire suivie par Evelyne ROGER  
Tél. : 01.34.25.24.26.  
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

### **Avis sur le PLU arrêté de la commune d'ECOUEN**

La commune d'Ecouen a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 11 décembre 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 25 janvier 2019.

La commission s'est prononcée sur :

- les règles de constructibilité en zones A et N,
- les STECAL Nf du centre équestre et de la ferme pédagogique,
- l'évolution de l'espace urbain et plus particulièrement l'extension de la ZAE (2,4 ha) dont le foncier a été viabilisé,
- le projet de zone 1AUE, impliquant une consommation de 0,9 ha d'espaces agricoles,
- le projet de zone 1AUI, impliquant une consommation de 3,9 ha d'espaces agricoles,
- le déclassement d'un EBC,
- quatre emplacements réservés.

La CDPENAF a émis **un avis favorable à l'unanimité avec une réserve sur le STECAL Nf qui doit être réduit autour des installations existantes et une recommandation sur l'emplacement réservé pour la déviation : il faut s'assurer de la cohérence avec ce qui est inscrit dans le PLU des communes voisines couvertes par cette déviation.**

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD